

Béziers, le

Le Président

A

COPIE

Monsieur le Maire
Mairie de Valros
101, rue de la Mairie
34290 VALROS

Direction Générale de l'Aménagement du Territoire
Direction du Cycle de l'Eau et de l'Assainissement
Service Qualité du Milieu & Opérations sur Ouvrages

Affaire suivie par : Fabien DADER
Poste/téléphone : 04 99 41 33 98

Objet : Interrogations de l'ARS sur le projet de PLU
N/Réf : FD/EF n°333

Monsieur le Maire,

Veillez trouver ci-dessous les informations demandées par l'Agence Régionale de Santé à la lecture des éléments du Plan Local d'Urbanisme présentés par votre commune.

La compétence eau potable a effectivement été transférée à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) depuis le 01/01/2017. L'exploitation du service de l'eau est assurée en 2017 en régie par la commune de Valros. Les années suivantes, il est prévu une exploitation par délégation de service public.

La population de Valros attendue à l'échéance du PLU s'établit à 1770 habitants. Les besoins domestiques en eau potable peuvent être évalués à 283 m³/j hors pointe (sur la base de 160 l/j/hab correspondant à la moyenne 2011-2014 calculée dans le schéma directeur eau potable d'Hydraudiag). D'après l'analyse du rôle d'eau faite dans le schéma directeur, 1,4 % des abonnés ont une consommation supérieure à 500 m³/an, soit 13 abonnés dont les besoins ne sont pas strictement domestiques consommant 12,21 % du volume total facturé sur une année soit environ 10 000 m³/an ou 27 m³/j. Les besoins aux compteurs peuvent être estimés à 310 m³/j à l'horizon du PLU (sans évolution de la consommation non domestique).

Le rendement brut actuel du réseau est de 70 % environ (57,5 % en 2010, il a progressé jusqu'à 73,3 % en 2014), portant les besoins en entrée de réseau à 443 m³/j hors pointe. En tenant compte d'un coefficient de pointe de 1,7 (d'après les résultats de la campagne de mesure du schéma directeur), les besoins des consommateurs peuvent être évalués à 753 m³/j.

Enfin, la défense incendie de la partie urbaine est gérée par le réseau d'eau potable. Sans tenir compte de la capacité des réservoirs, le besoin cumulé en cas d'incendie (2h à 60 m³/h) s'élève ainsi à 873 m³/j.

La ressource en eau est assurée par deux forages F91 et F2017 (en service dans les prochaines semaines) dont la capacité de production est portée à 50 m³/h par ouvrage. L'arrêté d'autorisation 95-II-660 du 11 juillet 1995 établissait le prélèvement à 45 m³/h et 900 m³/j pour le puits aujourd'hui comblé et 60 m³/h et 1200 m³/j pour le forage F91. Dans son avis du 24 mai 2012, l'hydrogéologue agréée, Laure Sommeria, était favorable à l'exploitation de la ressource des deux captages en alternance F91 et F2017, à hauteur de 50 m³/h et 1000 m³/j. Cette capacité de production est immédiatement mobilisable à partir du forage F91 sans attendre la fin des travaux sur le champs captant.

1/2

Alignan-du-Vent | Bassan | Béziers | Boujan-sur-Libron | Cers | Corneilhan | Coulobres | Espondeilhan | Lieuran-lès-Béziers
Lignan-sur-Orb | Montblanc | Sauvian | Sérignan | Servian | Valras-Plage | Valros | Villeneuve-lès-Béziers

La ressource de Valros est donc en adéquation avec les besoins précédemment présentés et la CABM sera donc en mesure de subvenir aux besoins futurs avec les équipements locaux. De plus, la CABM étudie les conditions de réalisation d'une canalisation de sécurisation alimentant la commune de Valros (et la commune de Montblanc) à partir de la ressource Orb depuis Béziers.

Du point de vue qualitatif, les analyses effectuées sur la commune relèvent effectivement la présence de pesticides de type triazines et particulièrement l'atrazine déséthyl déisopropyl (AETD ou DEDIA) et d'atrazine déisopropyl à des teneurs supérieures à la limite de qualité sans toutefois dépasser les valeurs sanitaires maximales de ces substances. Conformément aux articles R.1321-31 à R.1321-36 du code de la santé publique, ces dépassements devront être encadrés réglementairement par une procédure temporaire de dérogation.

Enfin, la CABM va lancer un nouveau schéma directeur d'eau potable dans les prochaines semaines et tiendra compte des besoins de Valros tels qu'actualisés par la commune par le PLU.

Le service Qualité du Milieu & Opérations sur Ouvrages de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée reste à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

**Pour le Président,
Le 5ème Vice-président
Délégué à l'Eau, à l'Assainissement
et à l'Aménagement de l'Espace**

Bernard AURIOL

